



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de membres absents : 1

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 16 avril 2021

OBJET :

DE-CCAS-21-04-1-01 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi seize avril à quinze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 09 avril 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme GALL, Mme HAUCHEMAILLE, Mme JOURION, M. LEBEAU, M. MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : M. CHARDON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme DUPRE), Mme GAUVAIN (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à Mme BRÉON), Mme HUET (pouvoir à M. COMBE), Mme MARTIN (pouvoir à Mme POLLARD).

Excusée : Mme LIBERT-ALBANÉL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 11 mars 2021 attestant de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Après avoir entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2021 du Centre communal d'action sociale ;

DÉLIBÈRE

à la majorité (1 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, - 1 abstention(s) : Mme GALL),

ARTICLE UNIQUE : Adopte le Budget Primitif 2021 du Centre communal d'action sociale, selon le document annexé à la présente délibération qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 876 750 € pour la section de fonctionnement et à 8 000 € pour la section d'investissement.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé